

Atlas 2015

Eau potable et assainissement

Région de Saint-Louis



Atlas eau potable et assainissement de la région de Saint -Louis

Édition Octobre 2015



Atlas eau potable et assainissement de la région de Saint -Louis

Édition Octobre 2015

Coordination

Agence Régionale de Développement
de Saint-Louis

GRET

Enquête & Analyse

Mamadou DIOP

Cartographie

Abdou Salam Ndao

Design | Infographie

Calaoprint

Comité technique de validation

✓ ARD - Agence Régionale de Développement
de Saint Louis

✓ GRET

✓ Le Partenariat

✓ Division Régionale de l'Hydraulique
de Saint Louis

✓ Service Régional de l'Assainissement
de Saint-Louis

Cet Atlas a été réalisé dans le cadre du programme d'Appui aux Initiatives des Collectivités Locales pour l'Hydraulique et l'Assainissement (AICHA), mis en œuvre, par le Gret, l'Agence Régionale de Développement de Saint Louis et Le Partenariat.

Ce programme a bénéficié de l'appui financier des Collectivités locales de la Région de Saint-Louis, de la Région Midi Pyrénées, du Syndicat des Eaux d'île de France et des Agences de l'eau de Seine Normandie et Adour Garonne.

Préface

L'atlas eau potable et assainissement de la région de Saint-Louis est le résultat d'un long travail coordonné par l'agence régionale de développement. Il s'est agi de confectionner et de mettre à jour une base de données fiable sur les deux secteurs ciblés. Ces informations sont ainsi validées avec des services techniques déconcentrés et des partenaires du programme AICHA pour s'assurer de leurs fiabilités.

L'atlas s'inscrit dans un contexte de réforme de la décentralisation et d'audit des compétences transférées aux collectivités locales. Il se veut être un support de travail et de plaidoyer de l'observatoire régional de l'eau potable et de l'assainissement et du cadre régional de concertation des associations d'usagers de la région

Cet outil fait un état des lieux du secteur à travers le niveau d'accès, la qualité et la gestion du service d'eau potable et d'assai-

nissement dans la région. Il met en exergue les chantiers les plus urgents en matière d'investissement dans la région.

Enfin, ce document est un important moyen de maîtrise de l'information territoriale pour une prise de décisions pertinentes et d'harmonisation des actions des partenaires et des collectivités locales de la région. Il élève notre région au rang des rares régions du pays à se doter d'un tel outil dans les secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement.

M. Moustapha Mbaye, *Président du Conseil départemental de Saint-Louis et Président du Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de Développement*



Liste des cartes et figures

<i>Carte 1</i>	<i>Découpage administratif et territorial</i>	<i>Figure 1</i>	<i>Pyramide des âges des ouvrages</i>
<i>Carte 2</i>	<i>Les zones éco-géographiques</i>	<i>Figure 2</i>	<i>Etat de fonctionnement des ouvrages en 2015</i>
<i>Carte 3</i>	<i>Répartition des établissements humains</i>	<i>Figure 3</i>	<i>Tarif de l'eau au BP et BF</i>
<i>Carte 4</i>	<i>Le réseau hydrographique</i>	<i>Figure 4</i>	<i>Situation de l'accès en bloc d'hygiène des écoles</i>
<i>Carte 5</i>	<i>Localisation des nappes d'eau souterraines</i>	<i>Figure 5</i>	<i>Nombre d'élèves par bloc d'hygiène dans les écoles</i>
<i>Carte 6</i>	<i>Répartition des ouvrages hydrauliques ruraux par type</i>		
<i>Carte 7</i>	<i>Répartition des ouvrages hydrauliques ruraux selon leur état de fonctionnement</i>		
<i>Carte 8</i>	<i>Situation de l'accès à l'eau potable de la région</i>		
<i>Carte 9</i>	<i>Répartition des localités n'ayant pas accès à l'eau potable</i>		
<i>Carte 10</i>	<i>Taux d'accès de la population en eau potable par commune</i>		
<i>Carte 11</i>	<i>Accès à l'eau potable par branchement particulier en milieu urbain</i>		
<i>Carte 12</i>	<i>Accès à l'eau potable par branchement particulier en milieu rural</i>		
<i>Carte 13</i>	<i>Accès à l'eau potable des écoles en milieu rural</i>		
<i>Carte 14</i>	<i>Accès à l'eau potable des postes de santé en milieu rural</i>		
<i>Carte 15</i>	<i>Tarif de l'eau aux branchements particuliers</i>		
<i>Carte 16</i>	<i>Reconnaissance juridique des organes de gestion</i>		
<i>Carte 17</i>	<i>Natures des organes de gestion</i>		
<i>Carte 18</i>	<i>Accès à l'assainissement des ménages en milieu urbain</i>		
<i>Carte 19</i>	<i>Accès à l'assainissement des ménages en milieu rural</i>		

Sigles et abréviations

<i>AEP</i>	<i>Adduction d'Eau Potable</i>
<i>AICHA</i>	<i>Programme d'Appui aux Initiatives des collectivités en hydraulique et assainissement</i>
<i>ASUFOR</i>	<i>Association des Usagers des Forages</i>
<i>ASUREP</i>	<i>Association des Usagers des Réseaux d'Eau Potable</i>
<i>BF</i>	<i>Borne Fontaine</i>
<i>BP</i>	<i>Branchement Particulier</i>
<i>IDA</i>	<i>Association Internationale de Développement</i>
<i>OFOR</i>	<i>Office des Forages Ruraux</i>
<i>OMD</i>	<i>Objectifs du Millénaire pour le Développement</i>
<i>OMVS</i>	<i>Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal</i>
<i>PEPAM</i>	<i>Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire</i>
<i>SDE</i>	<i>Société Sénégalaise des Eaux</i>
<i>SENELEC</i>	<i>Société Nationale d'électricité du Sénégal</i>
<i>STEFI</i>	<i>Suivi Technique Et Financier</i>

Sommaire

Préface

Introduction

Première partie : **Présentation de la Région**

Chapitre 1 : Organisation administrative et territoriale

- Les zones éco-géographiques

Chapitre 2 : Hydrographie

Deuxième partie : **Eau potable**

Chapitre 1 : Patrimoine des infrastructures hydrauliques rurales

- Inventaire patrimonial
- Age et état des ouvrages

Chapitre 2 : Accès des localités en eau potable

- Taux d'accès par localité
- Localités non desservies

Chapitre 3 : Accès de la population en eau potable

- Taux d'accès de la population

Chapitre 4 : Couverture des ménages en branchements particuliers

- Taux de couverture en branchement particulier

Chapitre 5 : Couverture des écoles élémentaires et des postes de santé en eau potable

- Taux d'accès des écoles et centres de santé

Chapitre 6 : Tarif de l'eau

- Un tarif aux bornes fontaines plus élevé
- Des tarifs ayant une forte variabilité
- Tarif de l'eau pour le bétail

Chapitre 7 : Gouvernance de l'eau

- Gestion des services d'eau potable

Troisième partie : **Assainissement**

Chapitre 1 : Accès des ménages à l'assainissement

- Taux d'accès des ménages à l'assainissement
- Taux d'accès des ménages à l'assainissement amélioré

Chapitre 2 : Couverture des établissements scolaires en assainissement

- Taux d'accès des écoles à l'assainissement
- Nombre d'élèves par latrine

Introduction

A l'échelle du Sénégal, la région de Saint-Louis a toujours constitué un territoire de référence en matière de décentralisation et de développement local. Elle poursuit aujourd'hui ses démarches novatrices avec la création d'un observatoire régional dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

Depuis plusieurs années, l'Agence Régionale de Développement collecte des informations sur l'ensemble de la région de Saint Louis, et les archive de manière structurée dans une base de données. Fort de ce matériau précieux, l'ARD a entrepris la mise à jour de la base de données, et souhaitée valoriser ses premières analyses à travers la publication de cet atlas.

Ce travail a été réalisé entre 2014 et 2015 avec l'appui du Gret dans le cadre du programme d'appui aux initiatives

des collectivités locales en matière d'hydraulique et d'assainissement (Aicha).

Avoir une bonne vision de son territoire et de ses évolutions est nécessaire pour toute collectivité locale désireuse de développer des politiques locales efficaces. Cet observatoire a pour enjeu d'appuyer les collectivités en termes de planification, de coordination et de suivi-évaluation des interventions dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au niveau de la région.

L'atlas permet aussi aux différents acteurs impliqués dans ce secteur de disposer d'une vue d'ensemble à l'échelle de la région, contribuant ainsi à harmoniser les interventions en matière de couverture, de qualité et de gouvernance des services d'eau potable et d'assainissement.



Première partie :
Présentation de la région

Chapitre 1 : Organisation administrative et territoriale

La région de Saint-Louis a connu une longue tradition en termes de décentralisation. Après la création de la commune de Saint-Louis en 1872, la région verra le jour en 1960 regroupant 3 cercles (Dagana, Podor et Matam), 11 arrondissements et 4 communes.

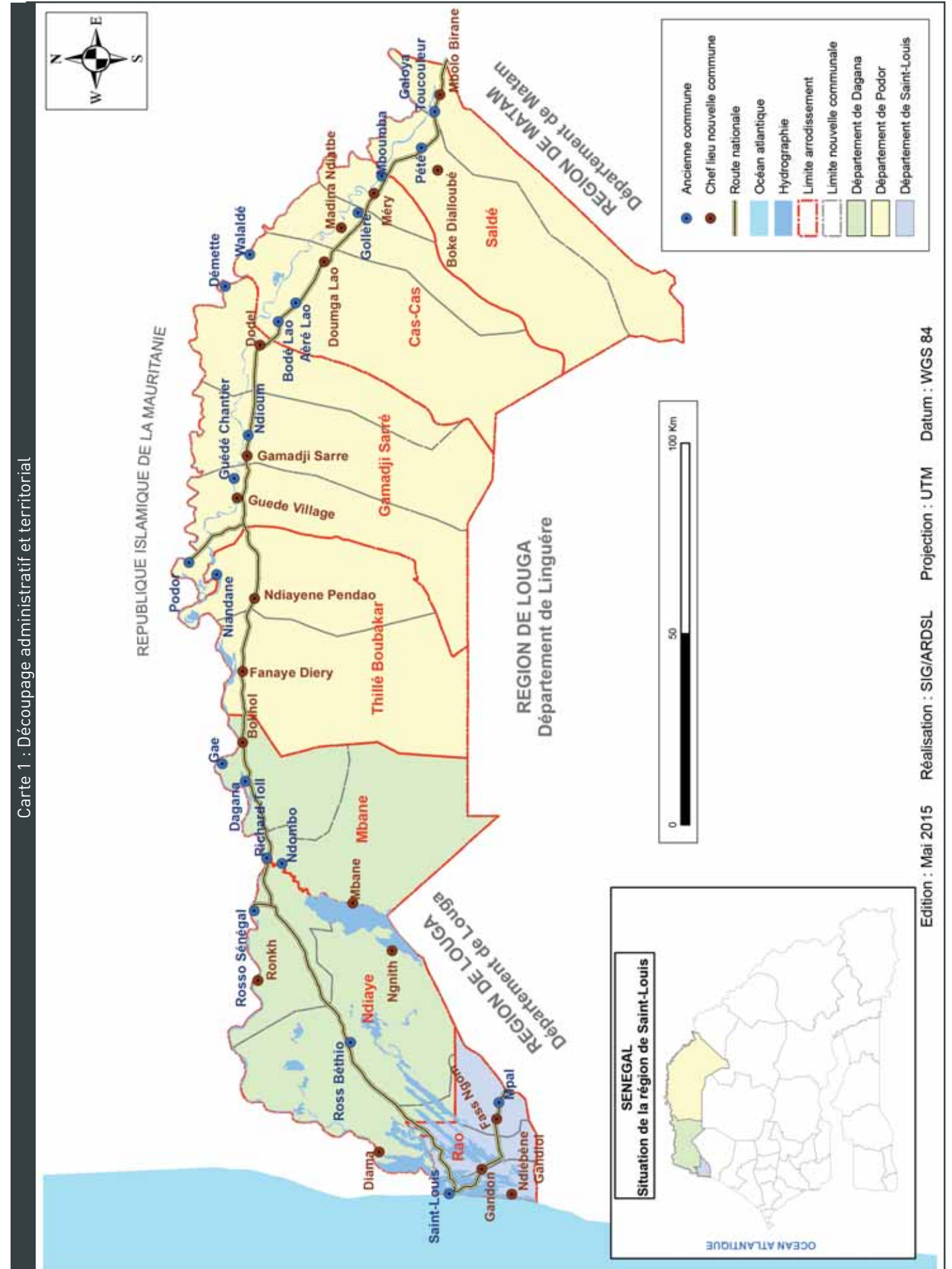
En 1964, les cercles changent de dénomination pour devenir des départements et en 1984 la région du Fleuve devient la région de Saint-Louis. Elle enregistre ces premières communautés rurales en 1972 avant d'être érigée en collectivité locale en 1996. L'entrée en vigueur de l'acte 3 de la décentralisation dote la région de 41 collectivités locales dont 3 départements et 38 communes.

Aujourd'hui, la région couvre environ 10% du territoire national, et les départements de Dagana, Podor et de Saint-Louis occupent respectivement, 27%, 68% et 5% de la superficie régionale. Sur le plan administratif, la région comprend 3 départements, 7 arrondissements, 38 communes et 711 villages officiels.

Au dernier recensement national de 2013, la région comptait 908 944 habitants dont 55% vivant en milieu rural, soit 496 906 habitants. Cette population est répartie sur une superficie de 19 034 km² soit 48 habitants/km².



Vue aérienne du pont Faidherbe de Saint Louis



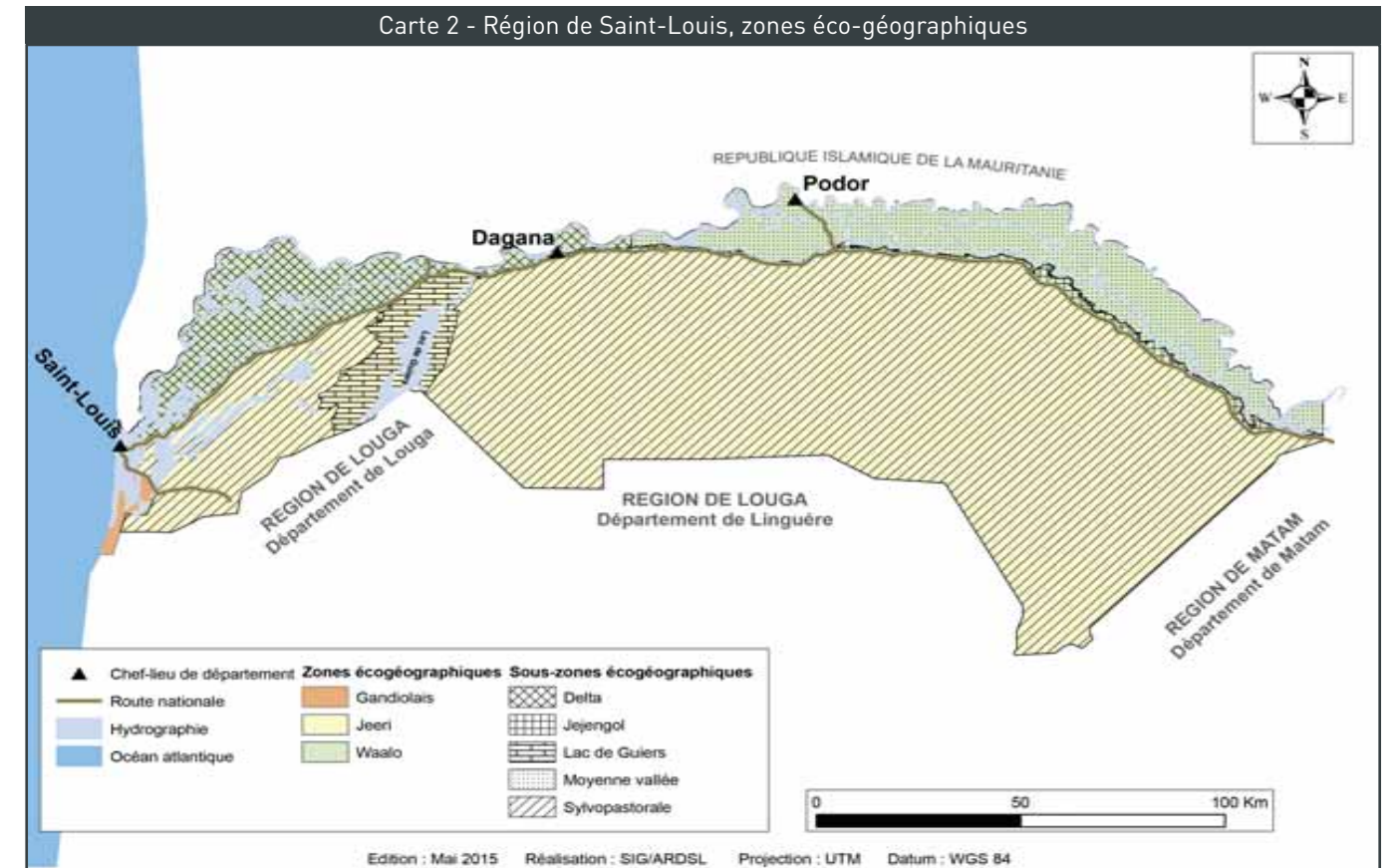
Les zones éco-géographiques

L'espace régional est réparti en trois grandes zones éco-géographiques :

- **La zone du Waalo**, couvrant 4 226 km² et abritant 45% de la population régionale soit 97 habitants/km², comprend trois sous-zones : la Moyenne vallée, le Delta et le Jejengol. Elle est caractérisée par un écosystème humide lié à la présence d'un réseau hydrographique dense.

- **La zone du Jeeri**, couvrant 14 597 km² et abritant 30% de la population régionale soit 19 habitants/km², est composée de la sous zone Sylvopastorale et de celle du Lac de Guiers. Elle est caractérisée par un climat aride et la présence d'un grand réservoir d'eau douce (Lac de Guiers d'une superficie de 170 km²) et de vastes étendues de pâturages naturels.

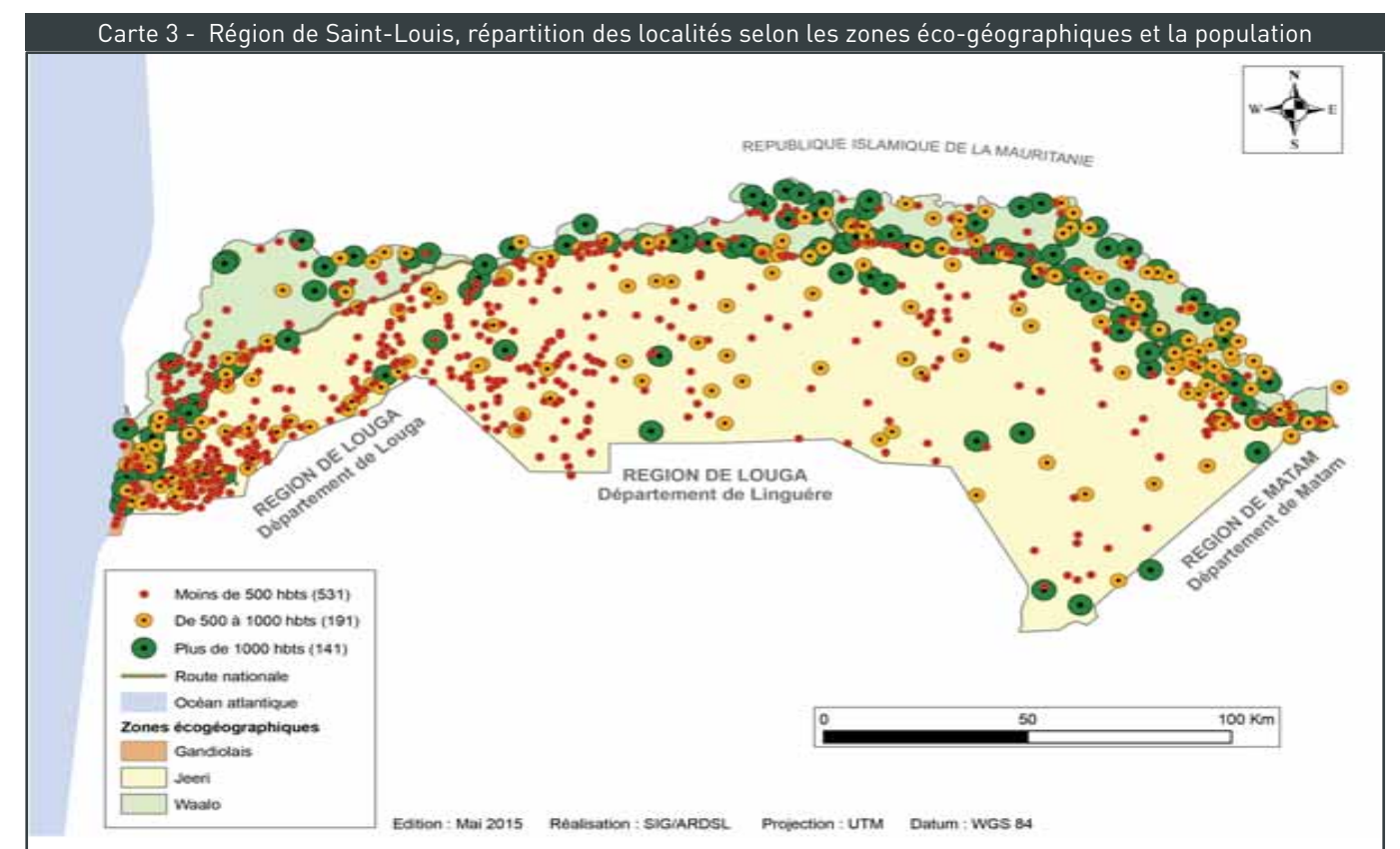
- **La zone du Gandiolais**, se caractérise par un écosystème deltaïque et des Niayas. Elle abrite 25% de la population régionale et couvre une superficie de 211 km², soit 1 077 habitants/km².



Cette disparité dans la répartition des populations s'explique par les conditions naturelles favorables à différentes activités économiques et socioculturelles :

- **Zone Waalo** propice à l'agriculture irriguée, à l'industrie et à la pêche continentale
- **Zone du Jeeri** propice à l'élevage
- **Zone du Gandiolais** propice à la pêche maritime, au maraîchage et à l'industrie.

La dispersion des établissements humains dans la zone Jeeri rend difficile l'extension des réseaux d'adduction d'eau potable vers les villages n'y ayant pas accès. Ainsi, l'absence d'eau de surface dans cette zone oblige certaines populations à se déplacer sur des dizaines de kilomètres pour chercher de l'eau.



Chapitre 2 : Hydrographie / Hydrogéologie

99% du potentiel en eau de la région est fourni par le fleuve Sénégal

La région dispose d'un important potentiel en ressources hydriques constitué par son réseau hydrographique et ses eaux souterraines.

Les eaux de surface de la région proviennent du fleuve Sénégal et de ses affluents/défluent, du lac de Guiers et des mares temporaires.

Elles sont très inégalement réparties sur le territoire régional, avec une forte concentration dans la zone éco-géographique du Waalo.

Le potentiel en eau de surface de la région est estimé à 23,656 milliards de m³ dont 23 milliards m³ provenant du fleuve Sénégal (volume moyen annuel écoulé) et 656 millions de m³ pour le Lac de Guiers à la côte 2m IGN avec un réservoir d'eau douce de 287 km².



Le fleuve Sénégal

L'eau de surface, abondante pour les villages situés tout au long du fleuve Sénégal, constitue encore aujourd'hui une source d'alimentation en eau de boisson pour des milliers de personnes non desservies en eau potable.

66% des eaux souterraines sont des nappes peu profondes

Les eaux souterraines sont constituées par plusieurs nappes phréatiques de caractéristiques variables. Le potentiel renouvelable de ces ressources est estimé à 1 655 000 m³/j, dont 1 105 000 m³/j sont fournis par les nappes peu profondes et 550 000 m³/j par les nappes profondes.

On distingue trois types de nappes peu profondes : la nappe des sables du littoral Nord couvrant les Niayes et le Delta, la nappe des alluvions du fleuve Sénégal (moyenne vallée et Delta) et la nappe du continental terminal.

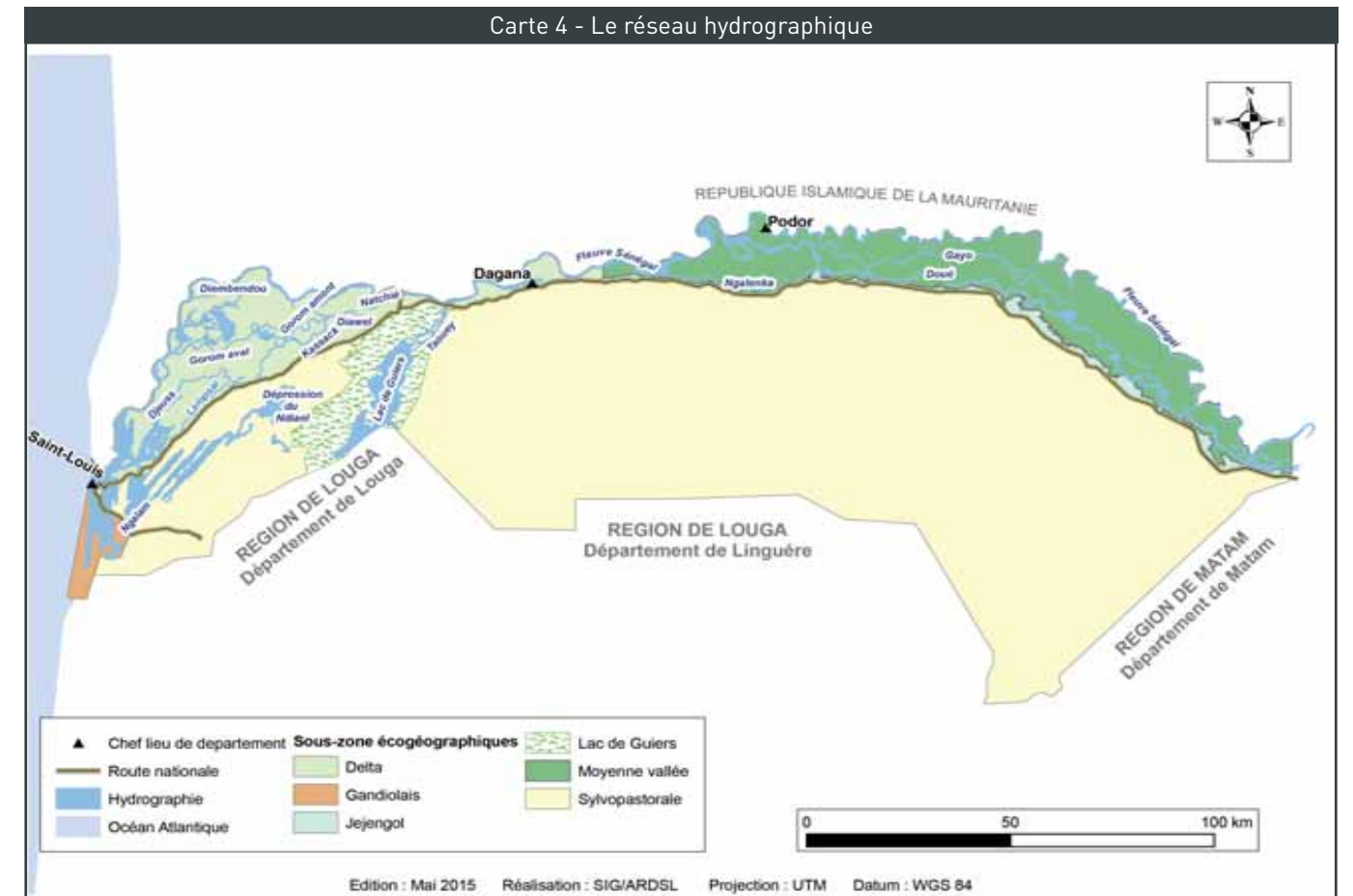
Avec une profondeur variant entre 20 et 500 m, la nappe de l'Eocène ou des calcaires du Lutétien et la nappe du Maestrichtien sont les couches aquifères les plus profondes parmi celles qui sont répertoriées dans la région.



Forage de Wendou Diam

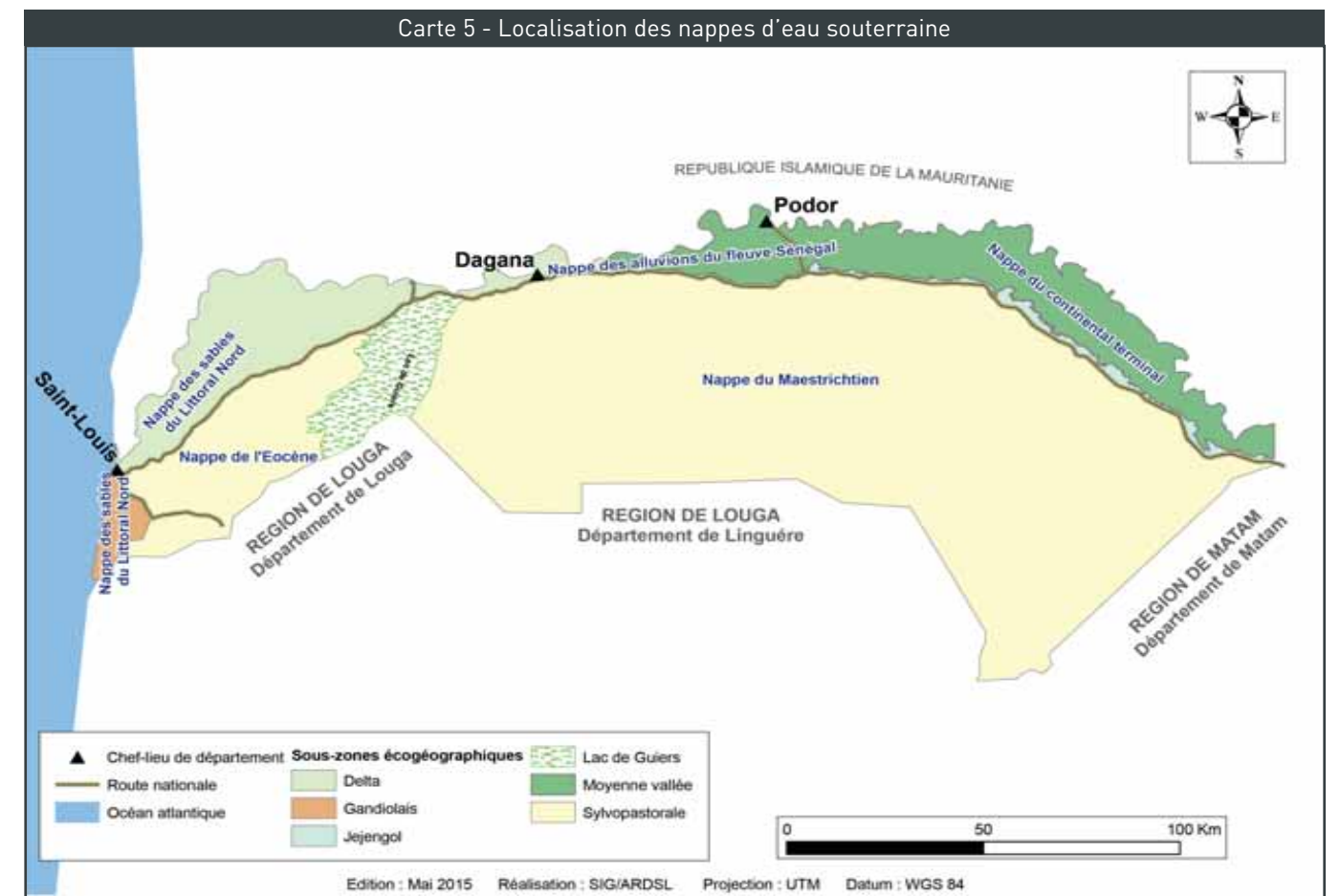
En raison des risques de pollution ou de leur salinité, les nappes superficielles peuvent rarement être utilisées pour l'alimentation en eau potable.

Carte 4 - Le réseau hydrographique



Edition : Mai 2015 Réalisation : SIG/ARDSL Projection : UTM Datum : WGS 84

Carte 5 - Localisation des nappes d'eau souterraine



Edition : Mai 2015 Réalisation : SIG/ARDSL Projection : UTM Datum : WGS 84



Deuxième partie :
Présentation de la région

Inventaire patrimonial

La répartition du patrimoine hydraulique sur le territoire de la région est équilibrée:

- Couverture par la SDE de la quasi-totalité du département de Saint-Louis et d'une partie du département de Dagana.
- Le département de Podor, le plus étendu, concentre l'essentiel du patrimoine hydraulique, soit 77% des ouvrages ruraux, composés de forages ou de stations de potabilisations alimentant un château d'eau et des réseaux de distribution.
- Le fort potentiel hydrographique dans la zone Waalo favorise le recours à l'eau de surface et donc l'utilisation de stations de potabilisation : 38 unités sont installées, soit 77% des ouvrages dans cette zone. 6 autres stations sont implantées autour du Lac de Guiers.

193
adductions
d'eau
rurales

17 ans
Moyenne
d'âge des
ouvrages

Age et état des ouvrages

C'est en 1952 que le premier forage pastoral a été implanté dans la région. Les forages motorisés ont été introduits bien plus tard, à partir de 1984, et les stations de potabilisation quelques années après (en 1991).

40% des forages et des stations de potabilisation dans la région ont plus de 20 ans, d'où la nécessité d'accélérer le processus de renouvellement des installations entrepris par l'État depuis 1998.

La vétusté des ouvrages hydrauliques ruraux de la région se répercute sur leur état et leur fonctionnalité. La zone Jeeri, en plus d'avoir la plus faible couverture en eau potable, est beaucoup plus affectée par ce délabrement en comptabilisant 10 des 13 ouvrages arrêtés.

Malgré le potentiel de la région en énergie solaire, encore la moitié des ouvrages sont alimentés en énergie thermique.

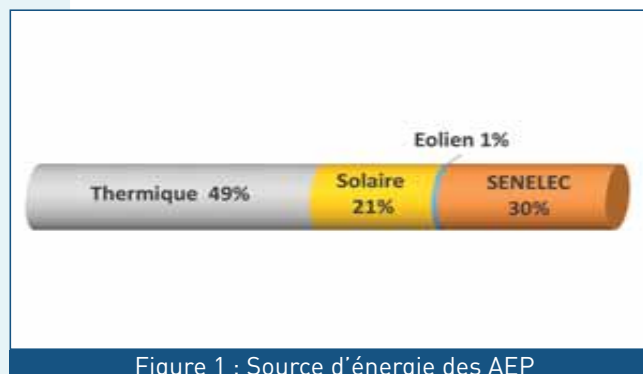


Figure 1 : Source d'énergie des AEP

Dans la zone Jeeri, le type d'ouvrage est fortement influencé par le développement de l'élevage : 67 forages pastoraux soit 88% du total dont 12 forages pastoraux multi-villages qui raccordent 92 localités.

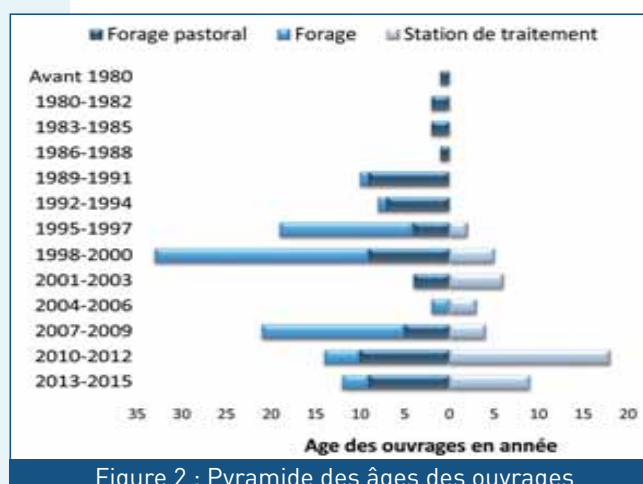


Figure 2 : Pyramide des âges des ouvrages

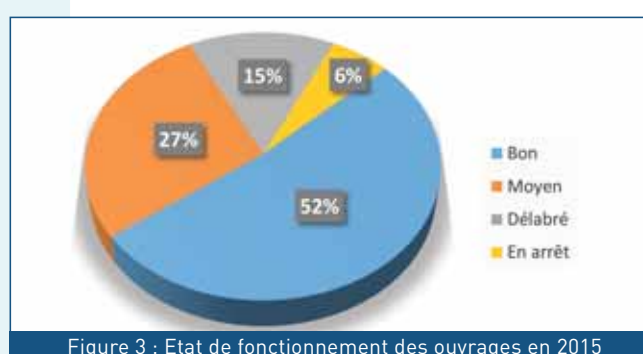
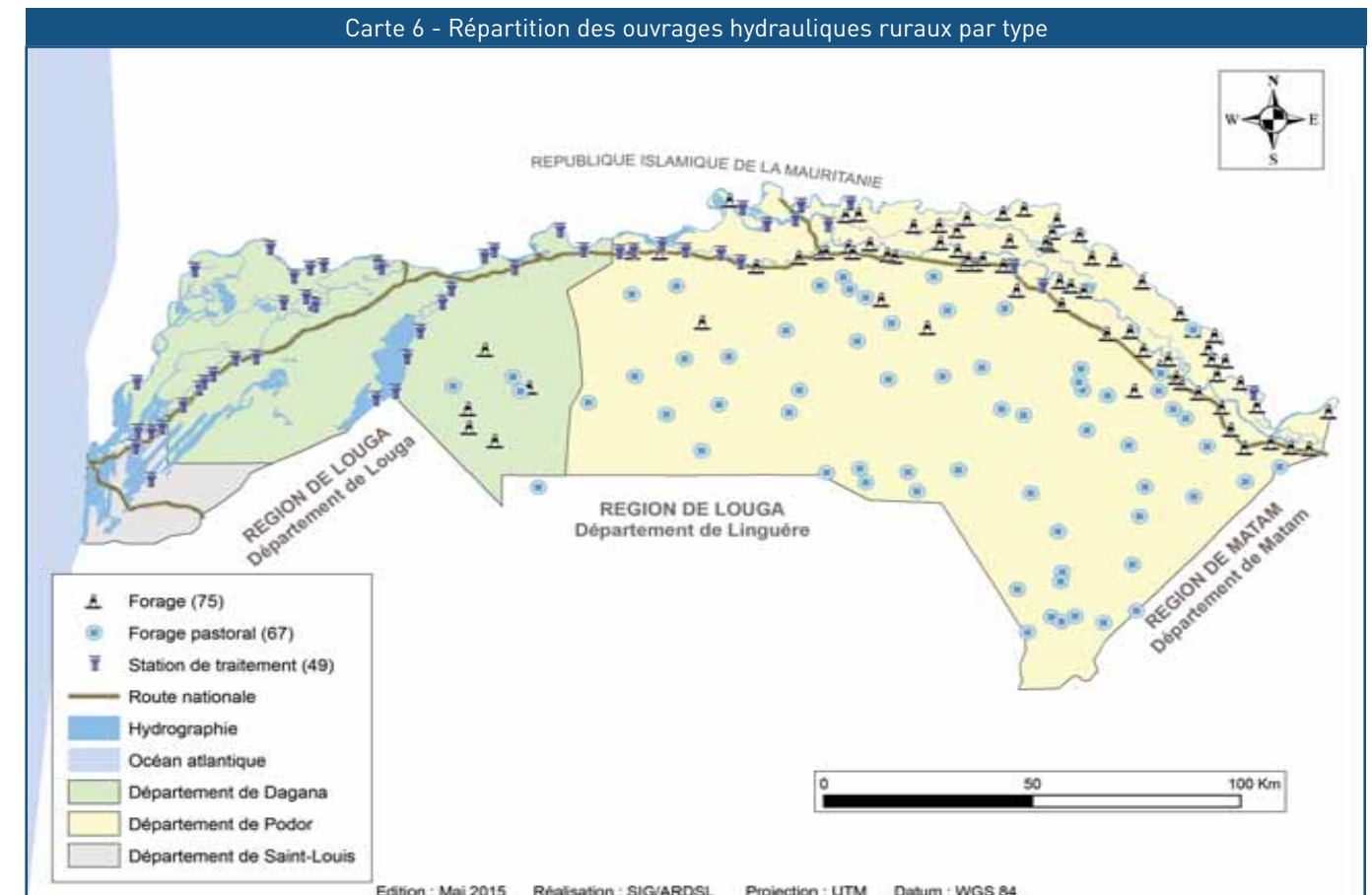
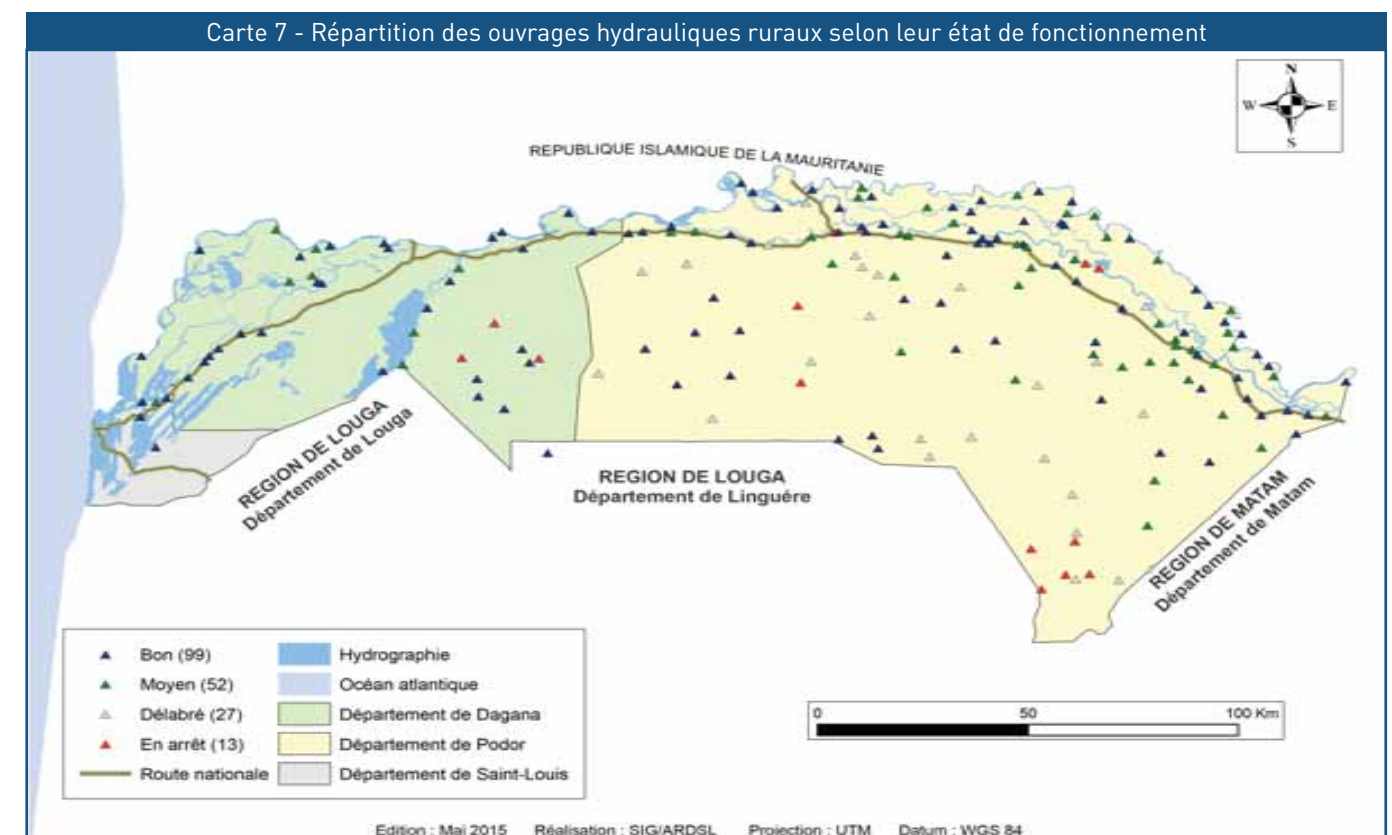


Figure 3 : Etat de fonctionnement des ouvrages en 2015

Carte 6 - Répartition des ouvrages hydrauliques ruraux par type



Carte 7 - Répartition des ouvrages hydrauliques ruraux selon leur état de fonctionnement



Taux d'accès par localité

Le taux d'accès à l'eau potable par localité est le rapport entre le nombre de localités ayant un point d'eau potable sur le nombre total de localités de la région. Le taux global au niveau de la région est de 72%.

Les zones urbaines affichent un très bon taux de couverture (97%), avec cependant une forte disparité entre les départements : 100% à Saint-Louis, 98% à Podor et 86% à Dagana. Seules les communes de Gaé (89%), Ndombo (80%), Rosso-Sénégal (75%), Bodé Lao (75%) et Ross Béthio (60%) n'ont pas atteint une couverture universelle en eau potable, du fait de l'existence de quartiers enclavés ou éloignés des réseaux.

En milieu rural, le taux de couverture à l'eau potable est de 69%, avec une légère variation entre les départements : 72% à Podor, 71% à Saint-Louis et 63% à Dagana. Le département de Podor est favorisé par le fait qu'il abrite l'essentiel des ouvrages hydrauliques ruraux. Les communes de Ndiayène Pendao 59%, Bokhol 57% et Mbane 42% présentent les plus faibles taux de couverture en raison de villages dispersés, nombreux ou ayant peu bénéficié d'investissements.

L'inexistence de mini-réseau d'eau à partir de forages pastoraux et la dispersion des villages dans la zone Jeeri expliquent que le département de Podor présente une plus faible proportion de populations desservies malgré son nombre important d'ouvrages.

97% en milieu urbain

69% en milieu rural

Localités non desservies

275 localités sont aujourd'hui dépourvues de point d'eau potable, dont 10 quartiers de villes et 265 villages.

78% de ces localités ont une population de moins de 500 habitants. Cette faible démographie explique qu'elles ne sont pas prioritaires dans les choix des investissements.

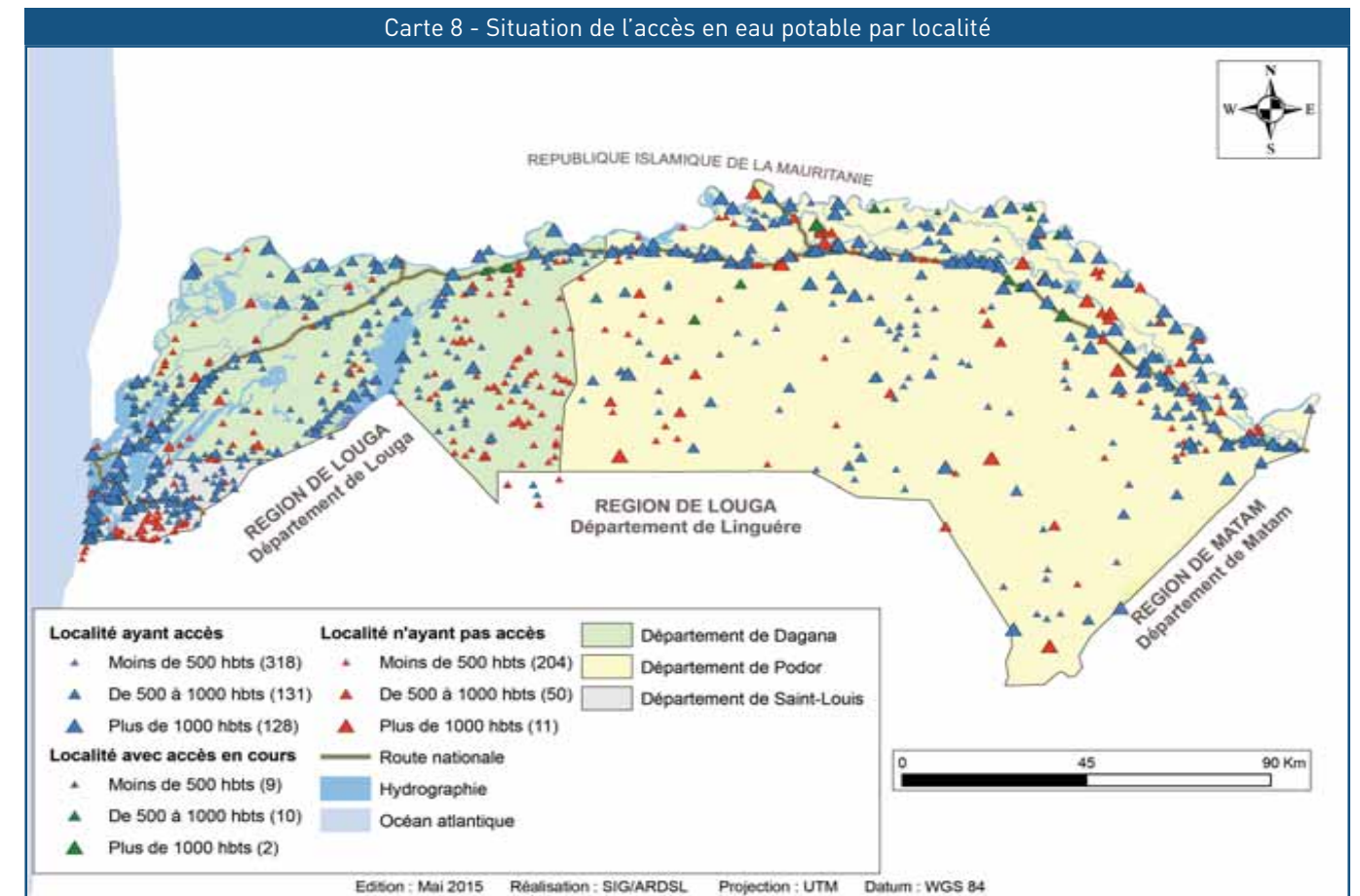
Malgré son réseau hydrographique très dense, le département de Dagana compte le plus grand nombre de localités sans points d'eau potable : 9 quartiers et 120 villages dont la moitié se trouve dans la commune de Mbane.

Le quartier de Diarenguel (Commune de Bodé Lao), de par son enclavement reste le seul quartier dans le département de Podor n'ayant pas de point d'eau potable.



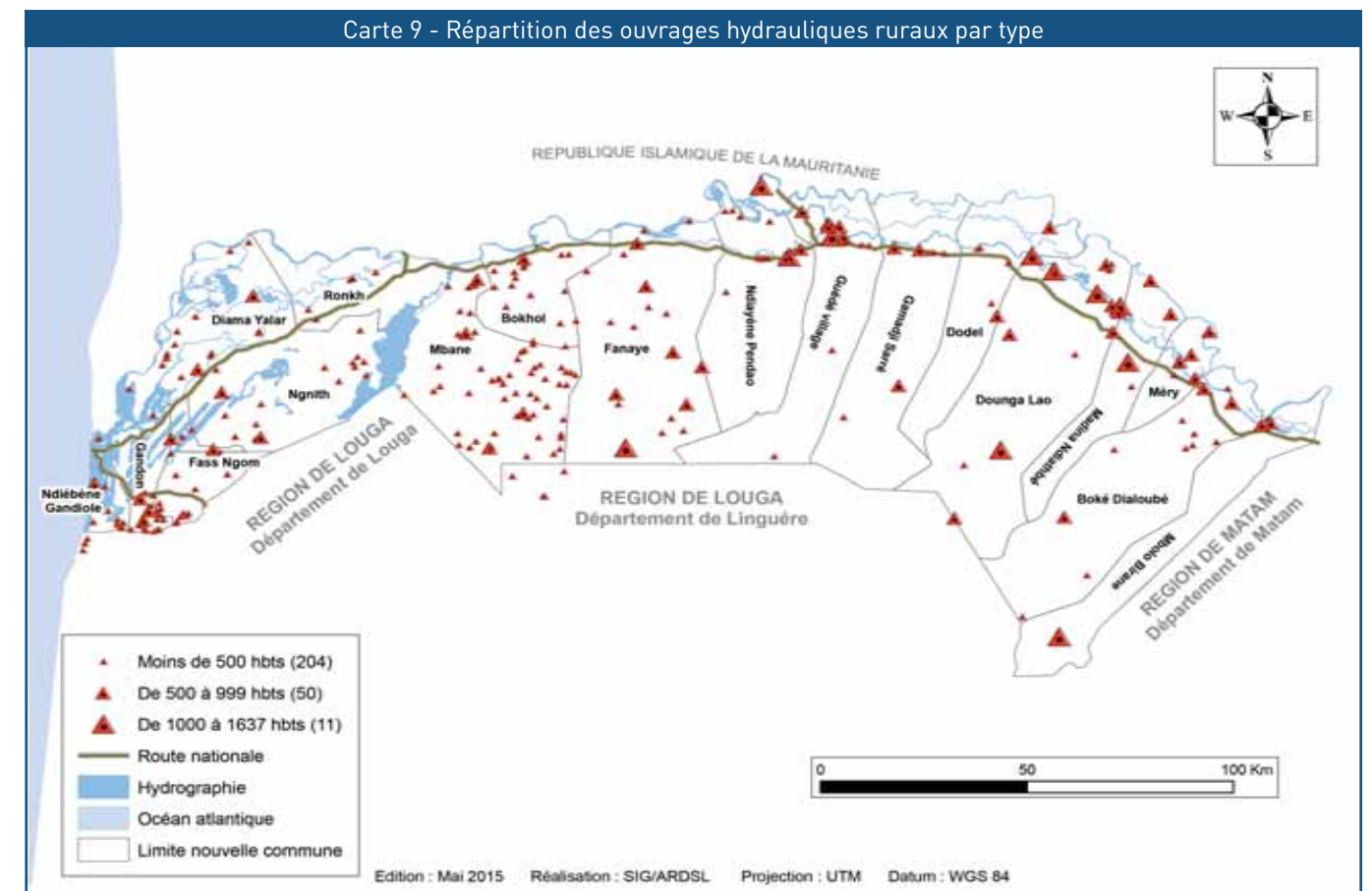
Corvée de puisage autour du puits de Hiwirgo, commune de Ndiayène Pendao

Carte 8 - Situation de l'accès en eau potable par localité



Édition : Mai 2015 Réalisation : SIG/ARDSL Projection : UTM Datum : WGS 84

Carte 9 - Répartition des ouvrages hydrauliques ruraux par type



Édition : Mai 2015 Réalisation : SIG/ARDSL Projection : UTM Datum : WGS 84

Taux d'accès de la population

Le taux d'accès en eau potable de la population est calculé en faisant le rapport entre la population des localités ayant accès à un point d'eau potable sur la population totale.

Le taux global au niveau de la région est de **89%** en 2015 contre 73% en 2011. Cette progression de 16 points a été réalisée grâce aux interventions réalisées dans le cadre des programmes PEPAM IDA, OMVS et AICHA.



Station de potabilisation de Diagambal

TAUX D'ACCÈS EN MILIEU URBAIN :

Richard-Toll	98%
Ndombo	96%
Gaé	96%
Rosso-Sénégal	95%
Ross-Béthio	87%
Bodé Lao	84%

Les zones urbaines affichent un taux d'accès presque total (99%) : cependant 4 097 habitants n'ont pas accès à l'eau potable et certains quartiers ne sont desservis que par bornes fontaines publiques.

Une forte disparité est à noter entre les départements de Saint-Louis, Dagana et de Podor, qui affichent respectivement des taux de 96%, 87% et 85%.

Même si le département de Podor présente le meilleur taux d'accès par localité de la région, il reste dernier dans la couverture de la population. Il regroupe les localités sans point d'eau potable les plus peuplés.

TAUX D'ACCÈS DES 6 COMMUNES RURALES N'AYANT PAS ATTEINT LES OMD EN 2015 (82%) :

Fanaye et Mery	78%
Ndiayenne Pendao	77%
Gaé	72%
Doumga Lao	60%
Mbane	54%

En milieu rural, le taux de couverture de la population est de 81%, soit 95 869 habitants encore non desservis en eau potable.

Il existe d'importants écarts entre les communes :

- de 52% sur la commune
- de Mbane à 98% sur la commune de Ronkh.

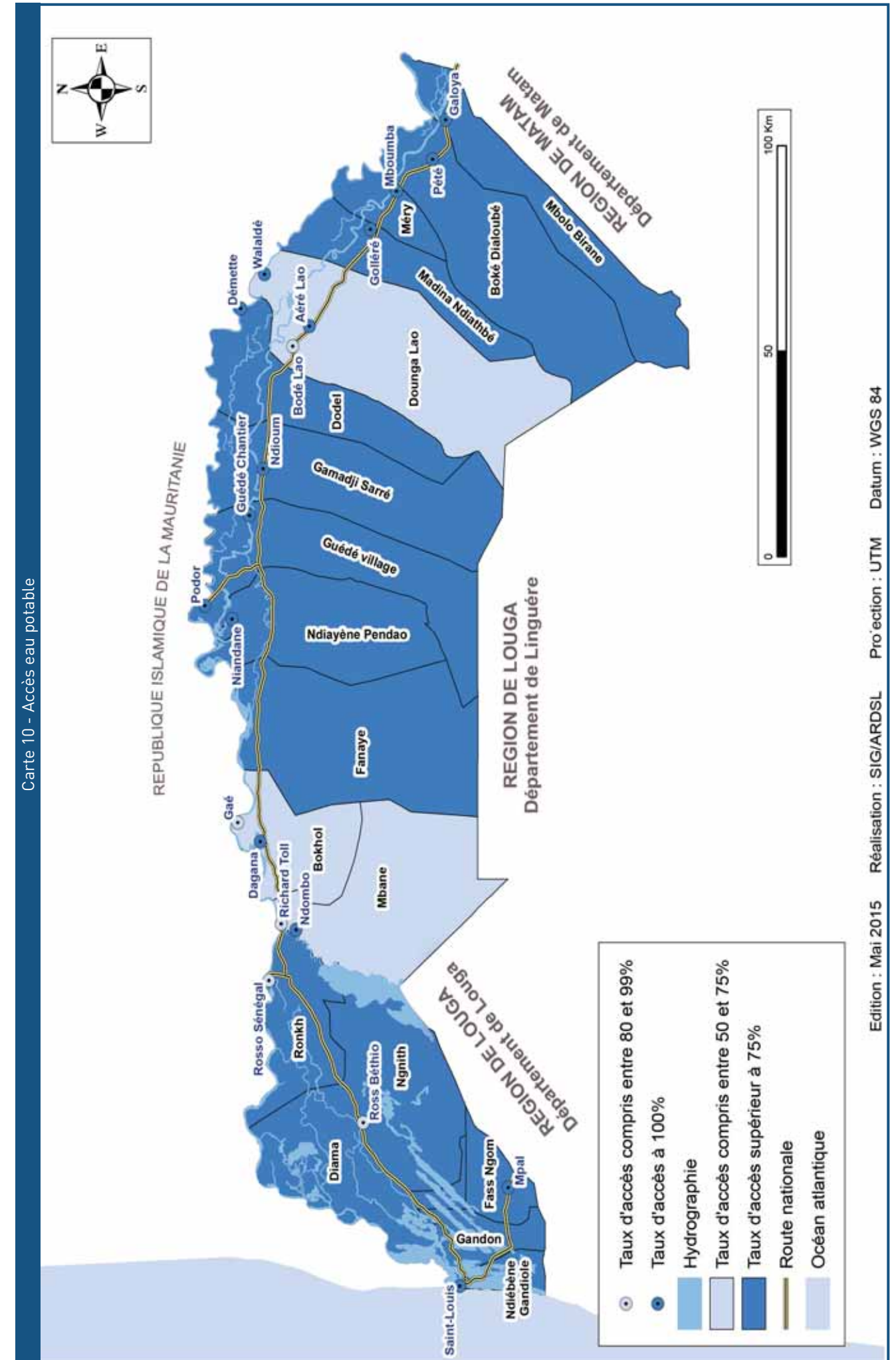
La commune de Mbane doit consacrer beaucoup d'efforts pour desservir les 13 238 habitants répartis dans 61 villages en raison de leur dispersion géographique.

99% en milieu urbain

81% en milieu rural

95 869 personnes non desservies en eau potable en milieu rural

Carte 10 - Accès eau potable



Chapitre 4 : Couverture des ménages en branchements particuliers

Taux de couverture en branchement particulier

Le taux de couverture des ménages en branchement particulier est calculé en faisant le rapport entre les ménages disposant d'un branchement domiciliaire sur le nombre total de ménages ayant accès à l'eau.

Malgré un taux d'accès des ménages en eau potable très satisfaisant (**89%**), seule la moitié des ménages disposent d'un branchement particulier. Autrement dit, 44 232 ménages s'approvisionnent en eau potable à partir des potences et des bornes fontaines publiques.

Avec son taux de 80%, **les zones urbaines** dépassent de peu les OMD en matière de couverture en branchement particulier.

Les communes desservies par la SDE ont souvent de bon taux de couverture en branchements domiciliaires en raison de la tarification sociale appliquée et de la proximité du réseau.

Cependant, on constate des disparités importantes entre les communes. Ainsi, beaucoup d'efforts restent à fournir dans les communes de Bodé Lao (37%), de Démette (48%), de Guédé Chantier (38%) et de Rosso-Sénégal (51%) où les taux de couverture sont encore faibles.

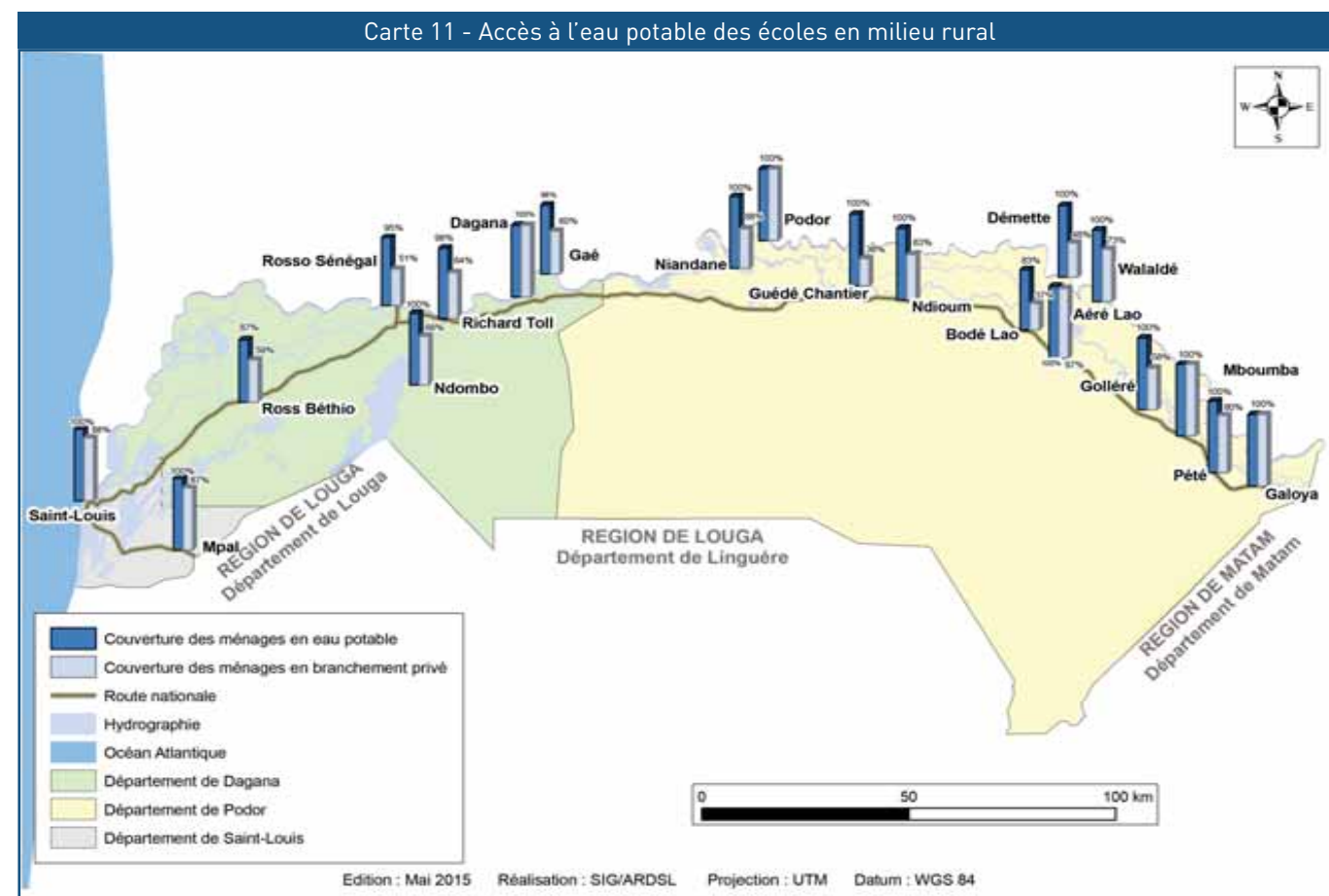


25%
en milieu rural
contre
80%
en milieu urbain
possèdent un branchement particulier

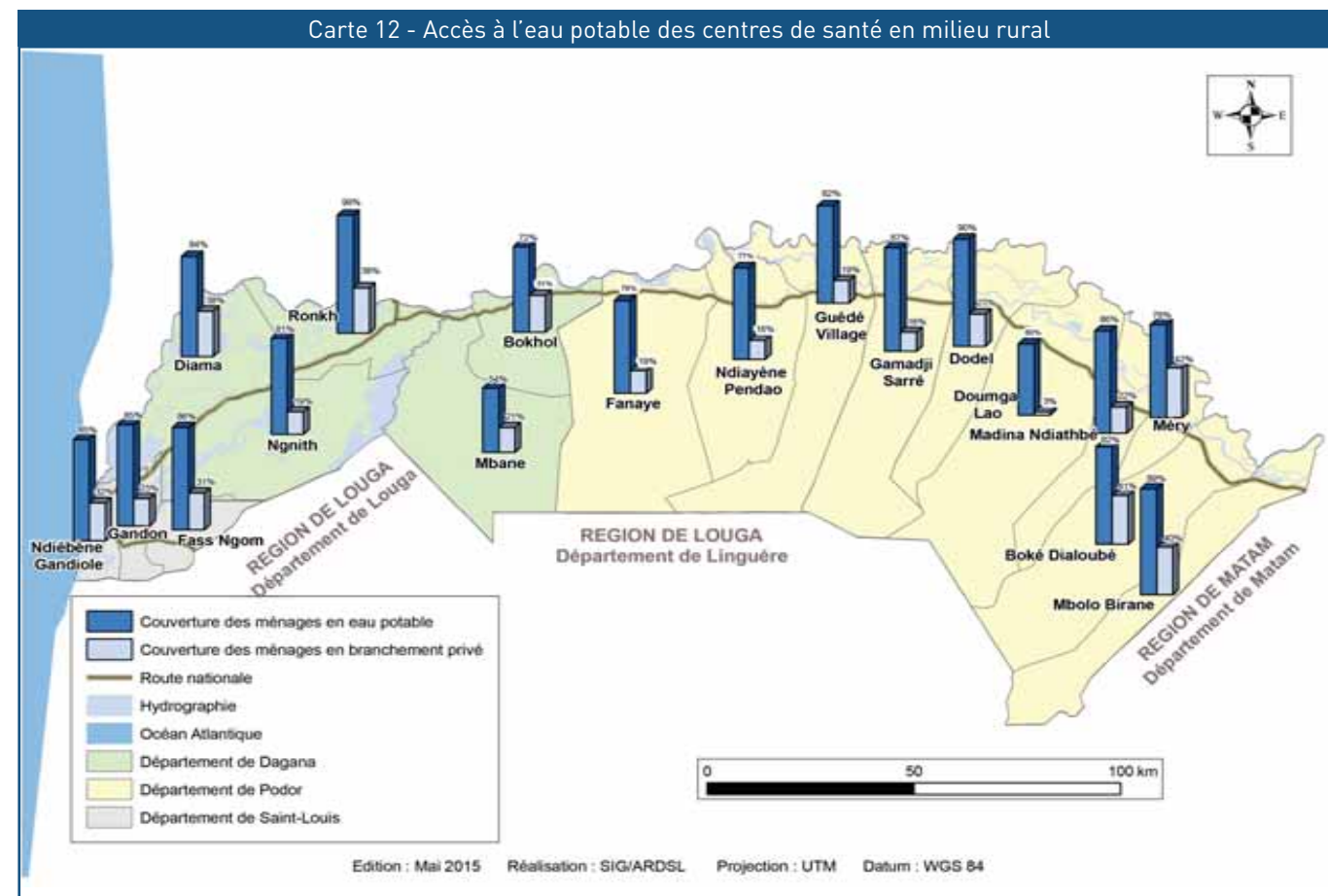
En milieu rural, la diffusion des branchements est très faible avec seulement 25% de ménages disposant d'un robinet à domicile. Ainsi, 34 317 ménages ayant accès à l'eau potable n'ont pas de branchements et s'approvisionnent à partir des points d'eau publics.

Ce faible taux peut s'expliquer par la proximité de certaines localités par rapport à un cours d'eau permanent (c'est le cas du fleuve Sénégal pour la zone Waalo), le coût du branchement ainsi que l'éloignement du réseau secondaire par rapport aux habitations des demandeurs.

Carte 11 - Accès à l'eau potable des écoles en milieu rural



Carte 12 - Accès à l'eau potable des centres de santé en milieu rural



Chapitre 5 : Couverture des écoles élémentaires et des postes de santé en eau potable en eau potable

Taux d'accès des écoles et centres de santé

Le taux d'accès des écoles/postes de santé en eau potable est le rapport entre celles ayant un point d'eau potable sur l'ensemble des établissements..

Il est de **61%** pour les écoles et de **86 %** pour les centres de santé, avec une forte disparité entre les départements.

L'absence de point d'eau dans les écoles constitue un facteur très important de la déscolarisation dans la région de Saint Louis.

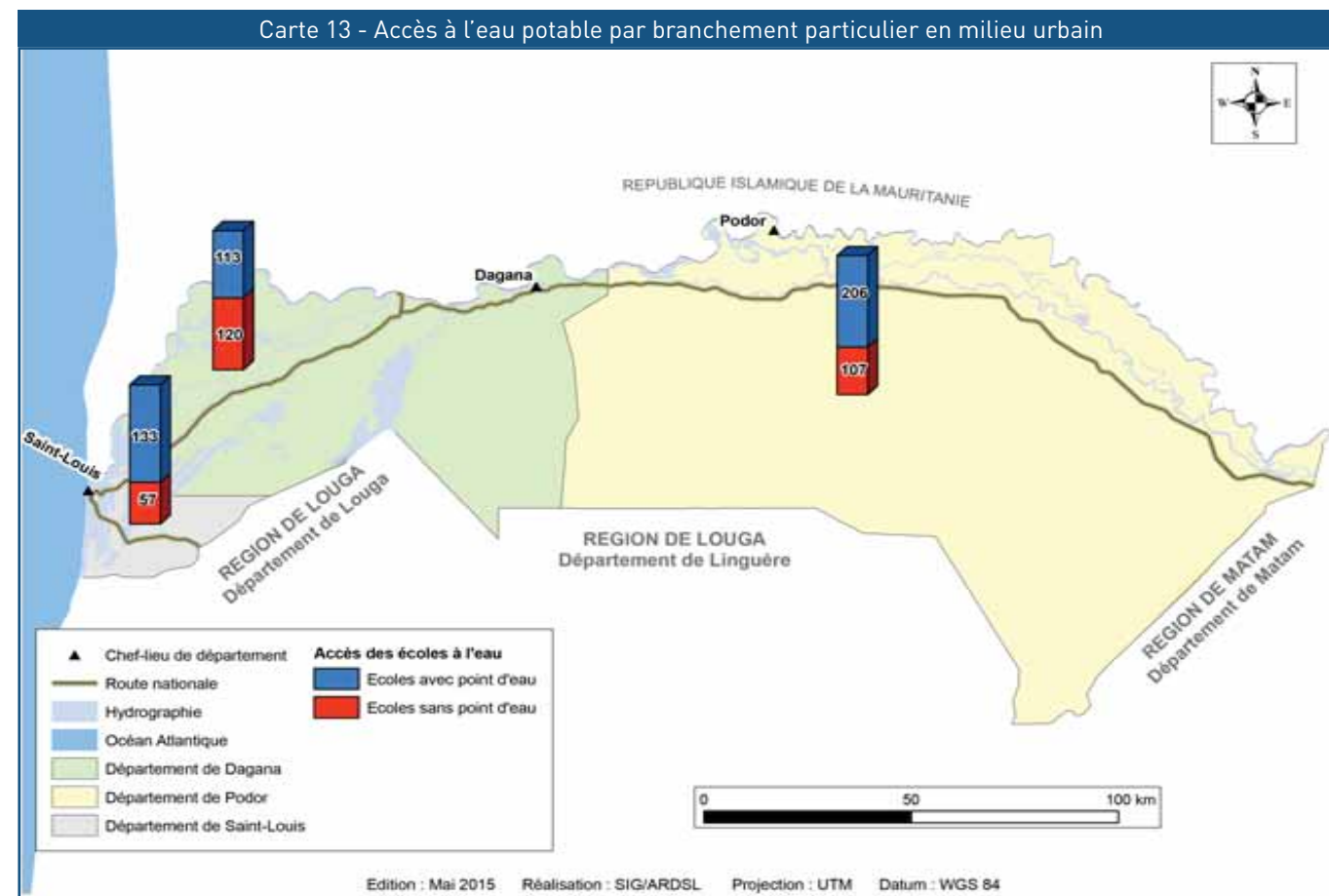


La plupart des établissements non raccordés se trouvent en milieu rural, là où l'accès à l'eau potable est dépendant de la présence d'un réseau dans la localité : 94% des infrastructures sociocommunitaires (284 écoles élémentaires et 14 postes de santé) qui ne disposent pas d'un accès à l'eau potable se trouvent en zone rurale .

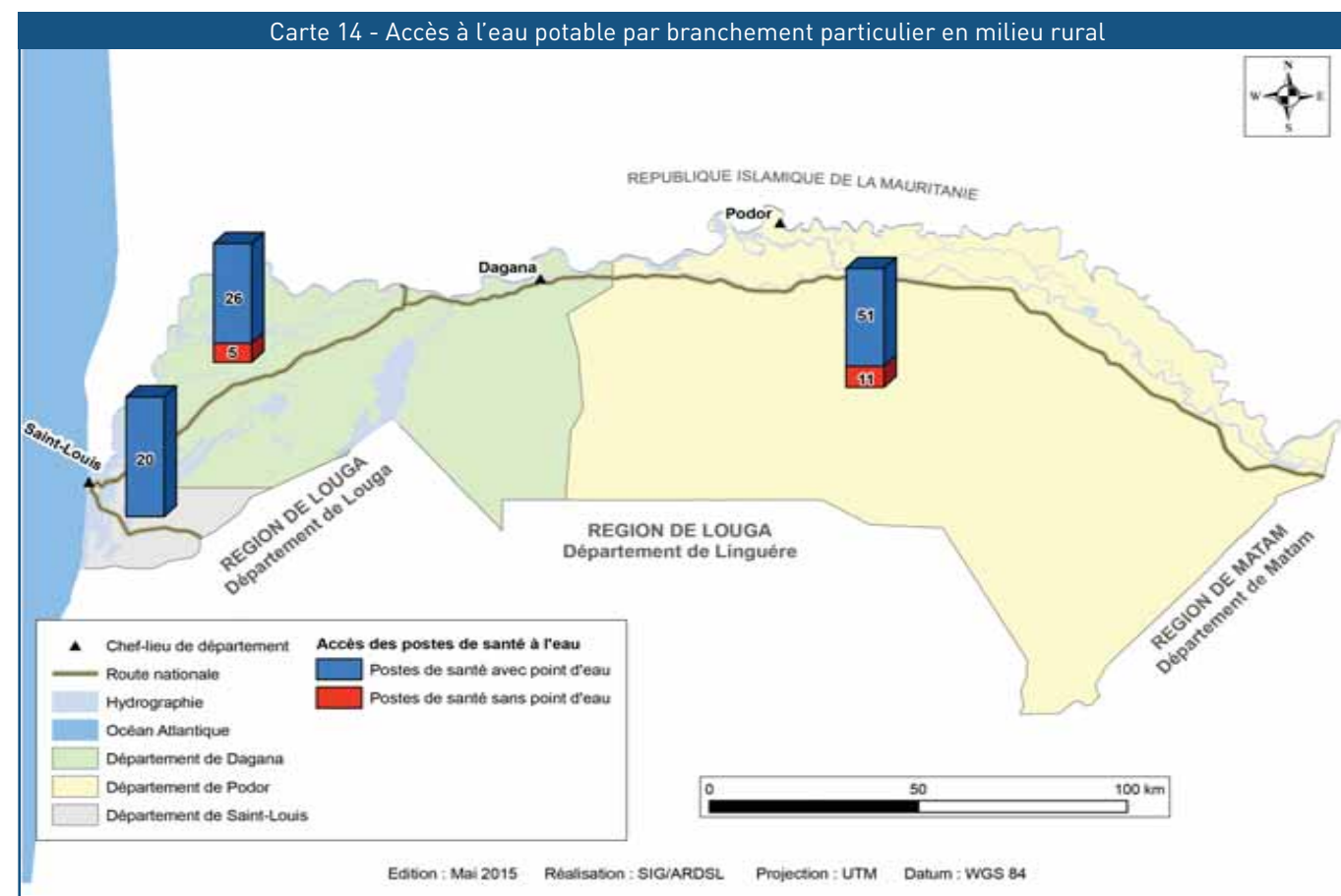


184 écoles ne disposent pas d'eau potable

Carte 13 - Accès à l'eau potable par branchement particulier en milieu urbain



Carte 14 - Accès à l'eau potable par branchement particulier en milieu rural



L'eau est vendue 2 fois plus cher à la borne fontaine

Les tarifs les plus bas sont les AEP à et l'énergie solaire

Le tarif de l'eau est le prix que les usagers payent en contre-partie du service fourni. Au niveau des systèmes ruraux, le tarif moyen de l'eau s'élève à 300 FCFA/m³ aux branchements particuliers, et 750 FCFA/m³ aux bornes fontaines publiques.

Un tarif aux bornes fontaines plus élevé

La supériorité du tarif de l'eau aux bornes fontaines s'explique par le mode de rémunération du fontainier. En effet, dans la plupart des cas l'eau est vendue au fontainier au même tarif que celui qui est pratiqué pour les branchements particuliers. Ensuite, ce dernier revend au détail pour se faire dégager une rémunération.

Il est à noter qu'il n'existe pas de règles communes pour la rémunération des fontainiers. Elle peut être proportionnelle aux volumes vendus, forfaitaire, ou hybride.

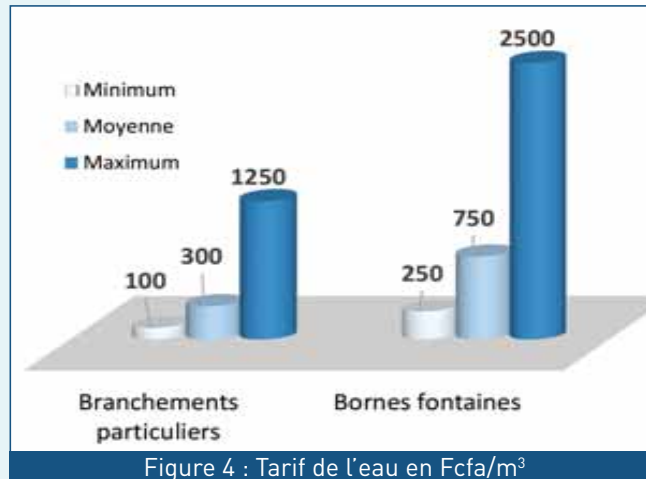


Figure 4 : Tarif de l'eau en Fcfa/m³

Des tarifs ayant une forte variabilité

Les tarifs de l'eau varient de 100 à 1250 fca/m³ pour les branchements particuliers, et de 100 à 2500 fca aux bornes fontaines. Plusieurs facteurs expliquent ces écarts :

Une variation liée à l'hydraulique urbaine/rurale : le tarif est moins élevé dans les périmètres SDE qu'en milieu rural. Ceci est dû principalement à la concentration des habitants rendant plus rentable l'exploitation du service, aux volumes vendus plus importants et à l'application d'un tarif social pour les premières tranches de consommation.

Une variation liée à l'énergie : les systèmes affichant les tarifs les plus faibles en milieu rural sont les forages solaires

(100 FCFA/m³) qui présentent de faibles charges de production et énergétique. On notera cependant que les coûts de renouvellement des panneaux solaires sont rarement intégrés dans le calcul des tarifs de l'eau.

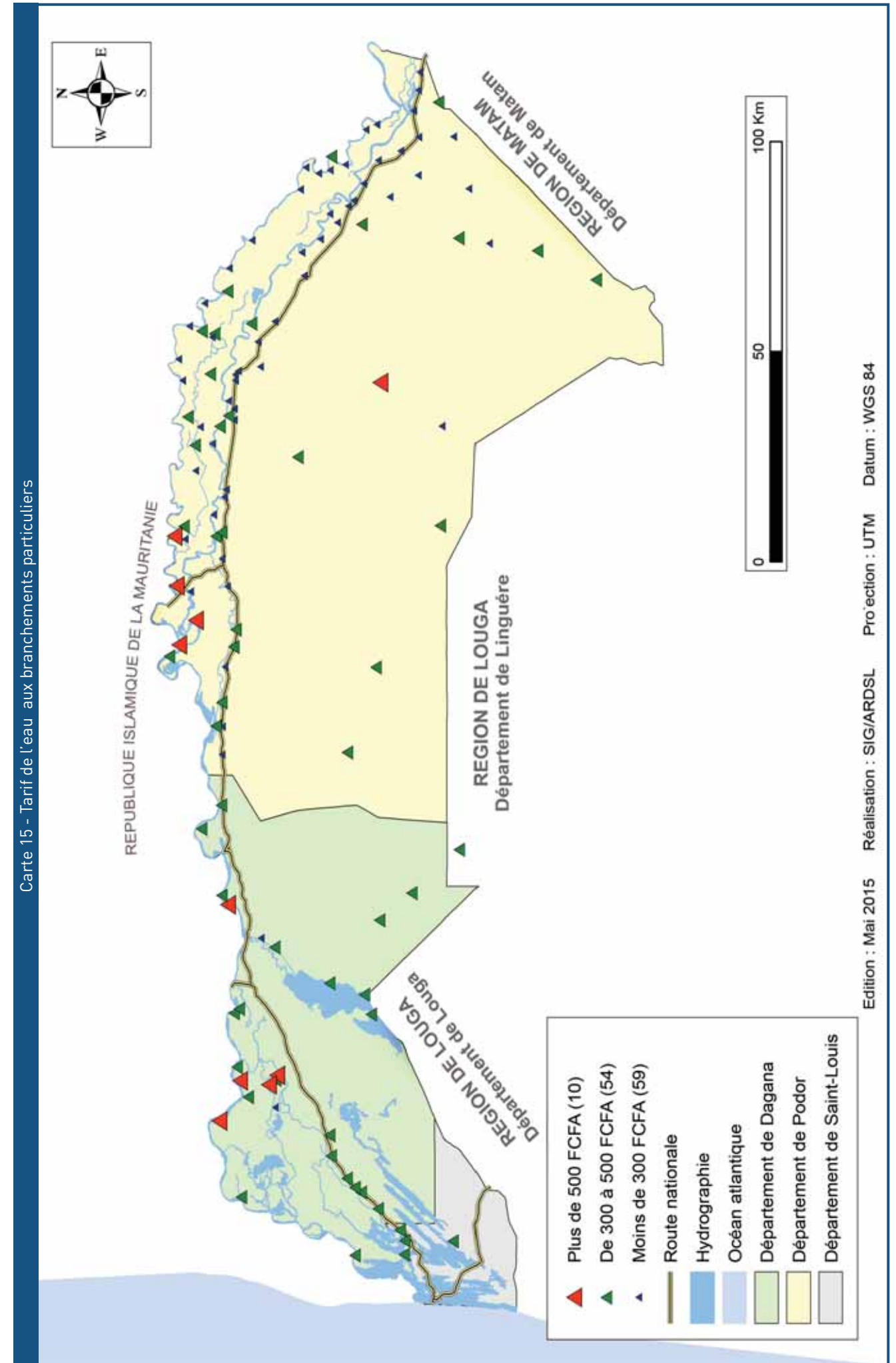
Une variation liée au type d'ouvrage
L'eau coûte presque 2 fois plus cher à produire au niveau des stations de potabilisation, en raison des charges liées au traitement. Ainsi, le m³ coûte 430 FCFA au branchement particulier dans ces stations, contre 235 FCFA au niveau des forages. Tous les ouvrages de la région dont les tarifs au branchement particulier s'élèvent à plus 500 FCFA/m³ sont des stations de potabilisation.

D'un point de vue géographique, il en résulte que l'eau coûte en moyenne moins cher dans le département de Podor qui ne compte que 4 stations de potabilisation sur les 69 ouvrages inventoriés. Cependant, ce département comprend aussi les tarifs les plus élevés

Tarif de l'eau pour le bétail

Le tarif appliqué au bétail est souvent forfaitaire, en fonction de leur taille : Pour les bovins : de 50 à 300 FCFA par tête, avec une moyenne régionale de 200 FCFA/tête. Pour le petit bétail (moutons, chèvres) : de 20 à 100 FCFA par tête, avec une moyenne régionale de 50 FCFA/tête.

Carte 15 - Tarif de l'eau aux branchements particuliers



La réforme de l'Hydraulique rurale a fortement évolué ces dernières années. Jusqu'à aujourd'hui, ce sont les Association des Usagers (ASUFOR et ASUREP) qui assurent la gestion de l'eau.

Ces associations doivent, en principe, obtenir un récépissé de création, délivré par l'autorité administrative, et par la suite une licence, délivrée par les services de l'hydraulique, pour formaliser leur intervention. Cependant, seules 48 associations disposent du récépissé et aucune ne détient de licence d'exploitation de la région.

Gestion des services d'eau potable

En milieu urbain, la Sénégalaise des Eaux (SDE) assure l'exploitation du service à travers un contrat d'affermage qui la lie à l'État. La Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) s'occupe de la gestion du patrimoine, de la maîtrise d'ouvrage des travaux, du renouvellement et de l'extension de l'infrastructure et du contrôle de la qualité de l'exploitation.

En milieu rural, la plupart des ouvrages hydrauliques situés dans la région sont gérés actuellement par les associations d'usagers de forages (Asufor) ou des associations d'usagers de stations de potabilisation (Asurep). La gestion de certains systèmes est encore assurée par des comités de gestion locaux. Le manque de transparence et les déplacements de la population sont souvent les principales causes de la mise en place par les autorités administratives de ces comités. Les associations d'usagers de Wendou Diami et de Diagam-

bal ont récemment confié l'exploitation de leur système à un directeur d'exploitation pour se conformer aux évolutions de la législation. Aussi, la délégation par affermage est actuellement en cours à Bokhol et à Aéré Lao.

Dans le cadre de la réforme de l'hydraulique rurale, qui s'est traduite dernièrement par la création de l'Offices des forages Ruraux (OFOR) en charge du patrimoine de l'hydraulique rurale et de sa gestion par délégation, toutes les localités devront à terme confier l'exploitation de leur système à un opérateur privé. Ceci obligera à faire évoluer le rôle des Asufor et des Asurep vers celui de défenseur des consommateurs et de suivi de proximité du service.

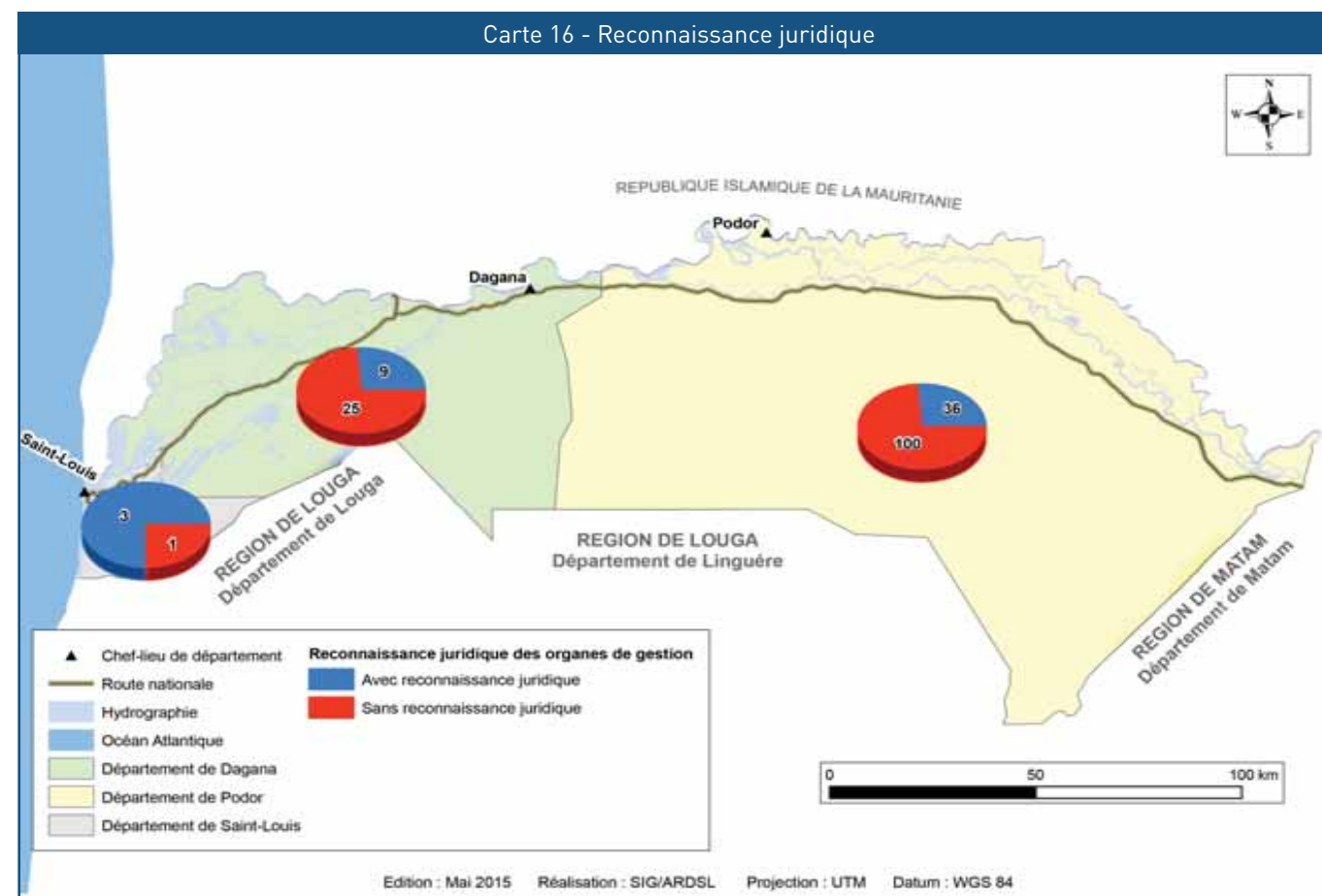
Cette réforme s'est concrétisée en 2015 par la mise en délégation des stations de potabilisation du Gorom Lampsar, dans le département de Saint Louis.

La gouvernance de l'eau dans la Région de Saint Louis a fait l'objet de plusieurs innovations présentées brièvement ici :

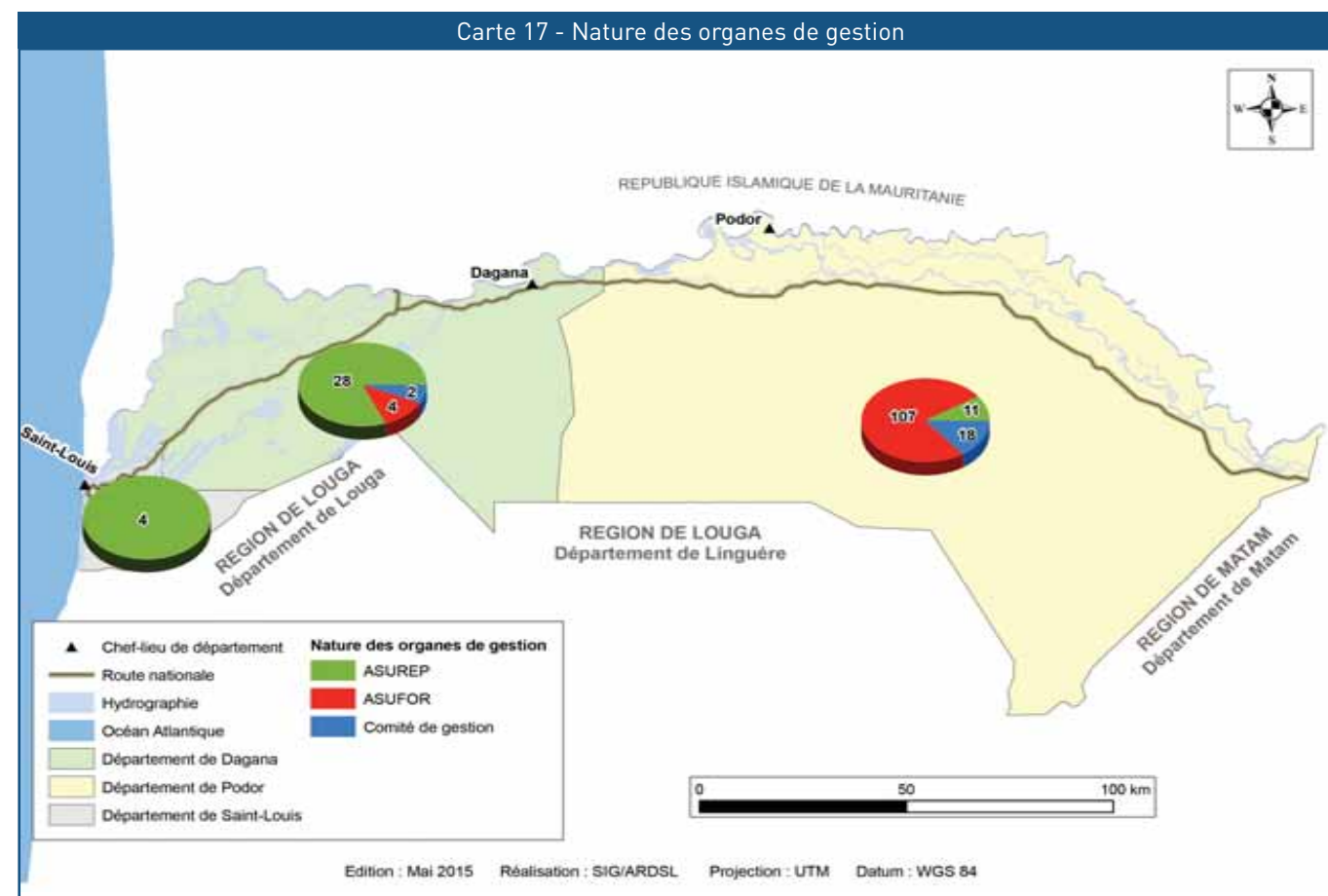
- La création d'un **cadre de concertation régional de l'eau et l'assainissement**, plateforme d'échange et de réflexion pour un accès universel à l'eau potable et l'assainissement avec une gouvernance durable des services.
- La mise en place **d'unions locales, départementales et régionales d'associations d'usagers de l'eau**, réseau des Asufor et Asurep leur permettant de s'entraider et d'être mieux représentés dans les différentes instances.
- La mise en place d'un **suivi technique et financier (Stefi)** qui a pour mission d'apprécier la qualité du service, d'accroître la transparence et d'améliorer les performances du service. Il permet aussi de produire de l'information nécessaire à la régulation et à la prise de décision.



Carte 16 - Reconnaissance juridique



Carte 17 - Nature des organes de gestion





Troisième partie :
Assainissement

Taux d'accès des ménages à l'assainissement

Le taux d'accès des ménages à l'assainissement est le rapport entre les ménages disposant d'une latrine, quelle que soit, sur le nombre total de ménages.

212 328 personnes sans latrine

Ce taux est de **77%** dans la région avec **96%** pour le département de Saint-Louis, **73%** pour Dagana et 64% pour Podor.

212 328 habitants répartis dans 26 541 ménages continuent donc à satisfaire leur besoin à l'air libre, au niveau des édicules publics ou d'utiliser de manière occasionnelle les ouvrages de leurs voisins.

Ce phénomène est beaucoup plus courant en zone rurale où le taux de couverture est plus faible 60% contre 97% en zone urbaine.

En milieu rural, les communes de Diama, Ronkh, Bokhol, Gamadji Saré, Boké Dialloubé sont les plus touchées par ce phénomène alors que Gandon, Ndiébène Gandiol et Guédé village sont favorisées par leur position géographique stratégique de carrefour

Taux d'accès des ménages à l'assainissement amélioré

Le taux d'accès des ménages à l'assainissement amélioré est le rapport entre les ménages disposant d'une latrine améliorée* sur le nombre total de ménages.

Dans la Région, **la moitié des ménages** disposent d'un assainissement amélioré.

Le milieu urbain affiche un taux d'accès très satisfaisant de **86%** avec une grande distinction des gros centres urbains (Saint-Louis, Richard-Toll, Dagana et Podor) qui ont bénéficié de projets d'assainissement individuel.

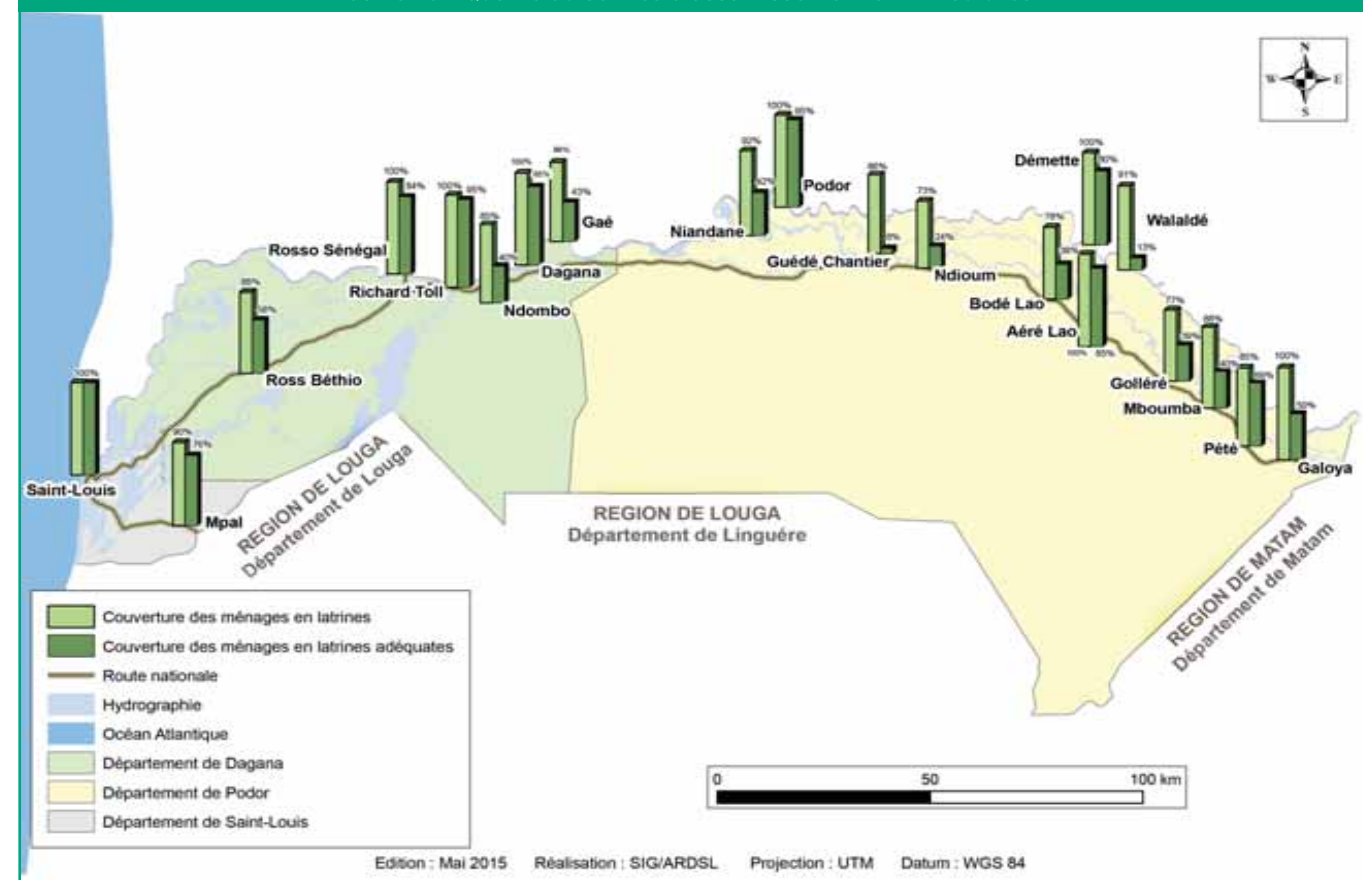
Cependant, beaucoup d'efforts restent à fournir au niveau des communes de Ndioum et Guédé Chantier.

En milieu rural, le taux d'accès à un assainissement amélioré est de **21%**. Deux tiers des ménages ayant accès à un assainissement domestique disposent donc d'une latrine traditionnelle.

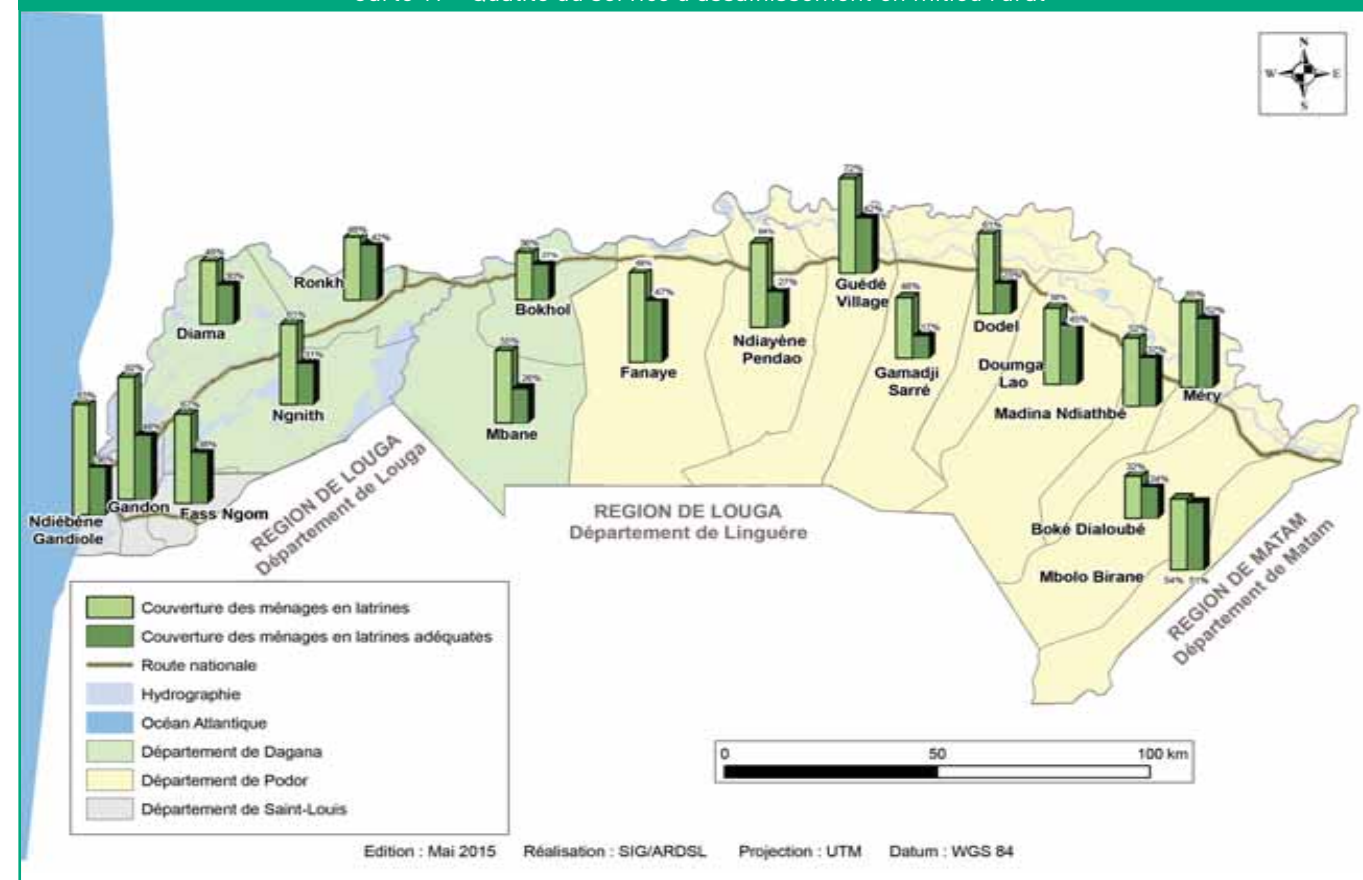
Les communes de Boké Dialloubé, Mbane, Bokhol, Mbane et Gamadji Saré sont les plus touchées par ce phénomène.

** Par assainissement amélioré on entend les installations hygiéniques qui permettent d'éviter que l'utilisateur et son environnement immédiat n'entrent en contact avec les excréta.*

Carte 18 - Qualité du service d'assainissement en milieu urbain



Carte 19 - Qualité du service d'assainissement en milieu rural



Chapitre 2 : Couverture des établissements scolaires en assainissement

Taux d'accès des écoles à l'assainissement

Le taux d'accès des écoles en assainissement est le rapport entre celles disposant d'une latrine sur l'effectif total. Cet indicateur renseigne sur la situation sanitaire de ces établissements.

220 écoles sans latrines

La région affiche un taux d'accès de **70%** dont **89%** en milieu urbain et **65%** en milieu rural. Cet indicateur est sensiblement dépendant de la couverture en eau potable car 92% des 220 écoles élémentaires n'ayant pas de bloc d'hygiène sont en zone rurale.

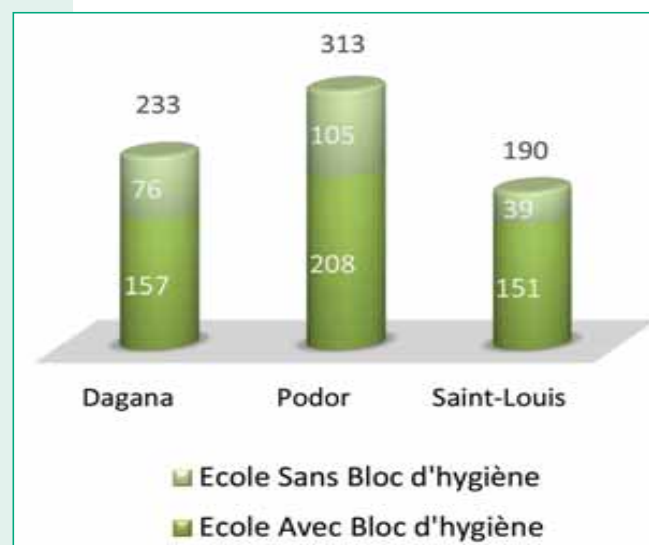


Figure 5 : Situation de l'accès en bloc d'hygiène des écoles



latrine école

Nombre d'élèves par latrine

63 élèves par bloc d'hygiène

S'agissant de la qualité du service d'assainissement, 63 élèves partagent en moyenne un bloc d'hygiène dans les écoles élémentaires de la région. Cette situation révèle une insuffisance notoire en latrines dans ces établissements.

Malgré son bon taux de couverture de **89%**, la zone urbaine souffre plus de ce manque de latrines au niveau des écoles élémentaires car 77 élèves y partagent un bloc d'hygiène contre 54 en zone rurale.

Cette situation s'explique par le fait que ces établissements enregistrent des effectifs pléthoriques.



Figure 6 : Nombre d'élèves par bloc d'hygiène dans les écoles



Sources

- Base de données de l'Agence Régionale de Développement
- Situation régionale et indicateurs en matière d'accès à l'eau potable auprès du Service régional de l'hydraulique
- Localités non desservies
- Base de données de la Brigade des puits et forages de Ndïoum
- Base de données de l'Inspection d'académie
- Base de données de la Région médicale
- Documents de planification des collectivités locales auprès de l'Agence Régionale de Développement
- Données démographiques du recensement de 2013 auprès du Service régional de la statistique et de la démographie
- Situation de référence sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les écoles auprès de l'ONG Le Partenariat